



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 24 JUIN 2025**

**BM2025/06/24/41-1 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION "URBANOGRAPHE" POUR LE FESTIVAL
"CLOSE UP"**

DATE DE LA CONVOCATION : 18 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 43

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : QUENTIN GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2025/04/07/29-1 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 200 000€ (deux cent mille euros) dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes,

Vu la demande de subvention adressée par l'association L'Urbanographe à la Métropole du Grand Paris,

Vu le projet de convention d'objectifs annexé à la présente,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement national et

international,

Considérant l'intérêt du projet porté par l'association L'Urbanographe à travers le Festival Close-Up qui contribue au rayonnement national et international de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que le Festival Close-Up contribue à éclairer les grands enjeux urbains et environnementaux des grandes métropoles par la valorisation du patrimoine cinématographique et la découverte des cinématographies du monde entier,

Considérant que le Festival Close-Up s'inscrit dans les Journées Nationales de l'Architecture organisées au mois de novembre 2025 par le Ministère de la Culture,

Considérant que le Festival Close-Up renforce le soutien déjà apporté par la Métropole au cinéma sur les enjeux de transition durable de la ville,

Considérant la répartition territoriale équilibrée des lieux du festival Close-Up, couvrant la Métropole du Grand Paris dans son ensemble et impliquant les communes membres de la Métropole,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ATTRIBUE une subvention de 50 000€ (cinquante mille euros) à l'association L'Urbanographe.

APPROUVE le projet de reconduction de la convention d'objectifs avec l'association L'Urbanographe pour l'organisation du « Festival Close-Up » du 18 au 25 novembre 2025, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025 de la Métropole.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.